

ami (M. Landry) de l'excellente suggestion qu'il vient de faire, en disant qu'à la conclusion de la paix le Parlement devrait cesser d'exister, afin de permettre aux citoyens qui ont été injustement et pour des fins politiques privés de leurs droits, de se faire représenter dans un nouveau parlement. Puisque, non content de nous forcer à subir ce bill, on veut priver les membres du Sénat de prendre la parole, en profitant d'une décision qui, pour avoir été rendue de bonne foi, n'en repose pas moins sur des prémisses fausses, j'ai l'intention de faire une nouvelle motion sans m'attarder à prononcer un discours. Les faits suffisent à démontrer la façon injuste dont l'opposition est traitée dans cette Chambre, non par l'honorable leader du Gouvernement, mais par quelques-uns des membres de la droite qui ont tenu une conduite injustifiable. En conséquence, je propose que ce bill, au lieu de subir sa troisième lecture maintenant, soit renvoyé à six mois.

L'honorable M. SPROULE: Je soulève un point d'ordre. Je prétends que cet amendement est hors d'ordre, et que l'honorable sénateur n'était pas lui-même dans l'ordre en prenant la parole comme il l'a fait. Lorsqu'un bill a été proposé en troisième lecture et qu'un amendement est apporté à cette motion, celui qui parle sur l'amendement se trouve à parler sur la troisième lecture par le fait même, et le discours qu'il prononce ainsi lui enlève le droit de parler de nouveau sur la troisième lecture.

L'honorable M. CLORAN: C'est là de l'histoire ancienne et qui n'a plus cours dans le parlement d'une nation libre. J'ai grand plaisir, honorables messieurs; à appuyer la motion qui vient d'être présentée.

Le PRESIDENT: Le sujet de discussion est le point d'ordre soulevé par l'honorable représentant de Grey (M. Sproule).

L'honorable M. DANDURAND: Je demanderais à l'honorable représentant de Grey de vouloir bien expliquer plus au long, et formuler plus clairement, le point d'ordre qu'il a soumis. J'avoue que je n'en ai pas saisi le sens.

L'honorable M. TESSIER: Mon honorable ami (M. Sproule) soutient-il que les membres de cette Chambre n'ont pas le droit, sur la troisième lecture d'un bill, de proposer le renvoi du bill à six mois? Est-ce bien là la prétention de mon honorable ami?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Un membre qui a déjà pris la parole n'a pas le droit de faire cette motion.

L'honorable M. CLORAN: C'est précisément ce qu'il a dit.

L'honorable M. TESSIER: C'est du nouveau.

L'honorable M. SPROULE: Si l'honorable sénateur (M. Tessier) veut bien reprendre son siège, je lui expliquerai mon point d'ordre. J'ai dit que l'honorable sénateur qui a fait cette motion n'était pas dans l'ordre, parce qu'il avait déjà parlé sur la troisième lecture.

L'honorable M. CLORAN: Mais, c'est qu'il n'avait pas déjà parlé sur la troisième lecture.

L'honorable M. SPROULE: Il se trouve ainsi privé du droit de reprendre la parole. Il a parlé sur un amendement qui se trouvait soumis à la Chambre en même temps que la motion en troisième lecture, et après avoir parlé sur cet amendement, il ne pouvait plus parler sur la troisième lecture.

L'honorable M. CLORAN: L'honorable sénateur ferait bien de réapprendre sa procédure.

L'honorable M. SHARPE: Il n'avait plus le droit de faire cette motion. D'ailleurs, si je me rappelle bien, il y a déjà longtemps qu'une motion semblable pour renvoyer ce bill à six mois a été rejetée.

L'honorable M. DANDURAND: Je crois que mon honorable ami fait erreur.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Parlez toute la nuit si vous voulez.

L'honorable M. DANDURAND: Je prétends que le point d'ordre est mal fondé. Il peut être apporté deux ou trois amendements à une troisième lecture, et un membre de cette Chambre peut parler sur chaque amendement.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Continuez, nous sommes en état d'attendre.

Le PRESIDENT: A l'ordre! Il y a un point d'ordre qui a été soulevé.

L'honorable M. LANDRY: Si ce point d'ordre est soulevé...

L'honorable M. CLORAN: Il a été retiré. L'honorable sénateur (M. Sproule) l'a retiré.

L'honorable M. LANDRY: S'il ne l'a pas retiré, je désire faire quelques observations à ce sujet.

Le PRESIDENT: Dois-je comprendre que l'honorable représentant de Grey a retiré le point d'ordre qu'il avait soulevé?